



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 22 Mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 22 Mars à 20h00

Monsieur le Maire certifie que le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué en séance publique pour le Mardi 22 Mars 2022 à 20h00, à la salle des fêtes de l'espace J. Capellini.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire. Willy AUTHESSERRE

Présents (15) : W. Authesserre, Y. Drezen, C. Villain, M. Pujol, A. Pinaud Verdier, T. Passera, D. Gaspar, C. Barthès, P. Porte, V. Prouteau, S. Charlotte, P. Labourgade, A. Rivera, J. Journet, E. Mariou

Absents excusés (4) : F. Bonifasse, V. Deloze, F. Larroque, G. Estaves

Absents (0)

Procurations (3) : F. Bonifasse a donné procuration à P. Porte, V. Deloze a donné procuration à A. Pinaud-Verdier, G. Estaves a donné procuration à A. Rivera

Est nommée secrétaire de séance : D ; Gaspar

Est nommée secrétaire auxiliaire : M. de Clédât

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du PV de la séance du 3 février 2022

DÉLIBÉRATIONS

Finances publiques :

Intervention du Conseiller aux Décideurs Locaux, Madame Jolibert, pour présenter le compte de gestion de la Commune

- 20220301 - approbation du compte de gestion 2021 Budget Commune
- 20220302 - approbation du compte administratif 2021 Budget Commune
- 20220303 - Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Administration communale :

- 20220304 - Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales
- 20220305 – Renouvellement de l'adhésion au CBE du Net
- 20220306 – Convention de partenariat relative au programme Moby

Ressources humaines :

- 20220307 – Convention de gestion du contrat d'assurance statutaire du personnel avec le CDG

Assainissement :

- 20220308 - Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif
- 20220309 – Approbation du compte de gestion 2021 Budget Assainissement
- 20220310 - approbation du compte administratif 2021 Budget Assainissement

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

- *Convention Attria*
- *Informations PCS*
- *Chantiers plantations*

- Informations voirie (route de planques...)
- Information PLUi
- Point élections
- Informations sociales CBE, Ukraine
- Point espaces publics / Mairie
- Point école
- Point SIAEP, SDE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h06

Monsieur le Maire accueille Madame Jolibert, ancienne Trésorière de Montech et conseillère aux décideurs locaux depuis le 1^{er} Janvier 2021, venue présenter le compte de gestion de la Commune. **Monsieur le Maire** présente également Mylène Andriolo Rigoni en stage « secrétaire de mairie » jusqu'en Juin à Orgueil.

Monsieur le Maire désigne D. Gaspar comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des conseillers le PV de la dernière séance. Il n'y a pas d'objection, le PV est approuvé.

DELIBERATION N° 20220301 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Jolibert qui se présente en précisant qu'elle n'est plus la comptable de la Commune mais accompagne les élus dans leurs projets.

Madame Jolibert explique ce qu'est un compte de gestion, présente les affectations de résultats et l'analyse financière de la Commune.

Ndlr : l'analyse financière est présentée dans un document annexe qui sera publié sur le site internet de la Commune avec les autres documents budgétaires.

Madame Jolibert explique que tout au long de cette étude, la moyenne départementale sera prise à titre de comparaison avec celle de la commune. Dans tous les cas, ces moyennes seront celles des communes de taille équivalente à celle d'Orgueil, à savoir celles dont la population est comprise entre 500 et 2 000 habitants, la commune ayant pour sa part une population retenue de 1 723 habitants.

Principaux constats :

- Les recettes de fonctionnement ont diminué mais il faut tenir compte qu'en 2020 la commune a perçu le remboursement des travaux des WC de l'école. Les dépenses progressent, surtout les dépenses de personnel mais on remarque un effort de maîtrise des dépenses sur les autres postes. Si on regarde le taux de réalisation des recettes et dépenses de fonctionnement, on constate que les prévisions budgétaires ont été parfaitement estimées.
 - Le ratio de rigidité structurelle (dépenses incompressibles) est de 0.51, en dessous du seuil d'alerte de 0.58.
 - La capacité d'autofinancement (CAF) est en baisse, qu'il s'agisse de la CAF brute ou nette, car la collectivité a fait le choix de prélever sur ses ressources propres plutôt que de recourir à l'emprunt. Elle a permis de couvrir le remboursement de la dette en capital et de financer une partie des dépenses d'investissement.
 - Les dépenses d'équipement ont été multipliées par 2 en 2020 et 2021. Le taux d'investissement est très supérieur à la moyenne départementale (859 €/habitant contre 272 €) démontrant une volonté d'équipement forte.
 - L'endettement est en baisse. L'encours de dette par habitant bien qu'élevé est

satisfaisant ; il s'établit à 969 €/habitant quand la moyenne départementale est à 745 €.

- Le ratio d'endettement (0.85) est inférieur au seuil d'alerte de 1.8.
- La commune dispose d'un fonds de roulement très important.

Madame Jolibert détaille ensuite les différents points financiers.

Le fonctionnement :

- Les dépenses : en légère hausse par rapport à 2020. C'est le poste des charges du personnel qui en est la cause
- Les charges générales représentent 29 % des dépenses de fonctionnement. Elles diminuent par rapport à 2020. Le montant par habitant est de 1 190 €, en deçà de la moyenne départementale qui s'établit à 1199 €
- Les frais de personnel représentent 56 % des charges de fonctionnement. Ils sont en progression de 27 % sur 3 ans. Le montant par habitant est de 371 €, au-dessus de la moyenne supérieure des communes de même strate (335 €).
- Les subventions et participations versées ont diminué (-7.7%). Elles sont basses (72€/hab) en comparaison avec les autres communes du département qui se situent à 93€/hab et représentent 11% des dépenses.
- Les impôts et taxes reversés ont baissé de 30 % entre 2020 et 2021
- Les charges d'intérêts de la dette sont en diminution (-12%), le montant par habitant est de 15€ en dessous de la moyenne des communes de même strate (19%). Elles représentent 2% des charges de fonctionnement

- Les recettes sont restées stables si l'on tient compte du fait qu'en 2020, les recettes exceptionnelles ont été particulièrement importantes
- La DGF a connu une baisse de 1.4%, elle représente 34% des produits de fonctionnement. Les attributions de compensation et de péréquation ont chuté de la strate (269€/hbt contre 276€)
- Les ressources fiscales connaissent une croissance de 3.8%, elles représentent 47% des recettes de fonctionnement et le montant par habitant est de 370€, la moyenne départementale est de 433€/hbt.
- Les autres produits courants (loyers, restauration scolaire...) progressent de 8%. Ils représentent 18% des ressources de fonctionnement. Ils sont d'un bon niveau : 142 €/hbt pour les communes de même strate.

La capacité d'autofinancement

La CAF brute (c'est-à-dire hors remboursement en capital de la dette) est l'excédent de recettes qui résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement et qui permet de financer les dépenses d'investissement (remboursement de la dette et investissement) diminue de 35.7% pour atteindre 245 350 €. Elle est d'un bon niveau car le montant par habitant est de 142 € quand la moyenne départementale est de 152 €.

La CAF nette est la CAF brute – le remboursement de la dette en capital correspond au montant de ressources que la collectivité peut affecter à de nouvelles dépenses d'équipement. Elle passe de 190 021 € en 2020 à 53 393 € en 2021 soit une baisse de 72%. Son montant par habitant est de 31 € contre 24€ pour la moyenne départementale.

L'investissement

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois et l'ensemble des moyens financiers dont dispose la commune constitue des ressources (CAF, dotations, subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et des emplois est la variation du fonds de roulement. Le montant des dépenses d'équipement s'élève à 1 480 000 € alors qu'il n'était que de 713 250 € en 2020. Le montant par habitant est de 859 € pour une moyenne départementale de 262€.

*Le total des ressources d'équipement s'élève à 399 206 €, composées à 61 % par la CAF, 0% par l'emprunt, 23% par les subventions reçues, 15% le FCTVA et 1% par d'autres ressources.
Le montant des dépenses par habitant est plus de trois fois celui de la moyenne départementale (859 € contre 262 €) ce qui dénote une politique d'investissement très forte.
Le remboursement de la dette est de 191 957 € en 2021 contre 184 423 € en 2020. Le montant par habitant est de 111 € pour une moyenne des communes de même strate de 102 €.*

L'endettement

L'encours de dette au 31 Décembre 2021 est de 1 152 013 € soit une baisse de 14% par rapport à 2020. La dette par habitant est de 669 €, la moyenne départementale est de 745 €.

Le ratio d'endettement/CAF est d'un très bon niveau, il faut 4.7 années de CAF pour rembourser l'encours de dette.

Le ratio d'endettement (encours de dette/produits de fonctionnement) indique les marges de manœuvre pour les années à venir. Le seuil d'alerte est à 1.8 et le ratio de la commune est à 0.85.

Le bilan

La structure financière de la commune est saine car les équilibres bilanciaux sont respectés.

Le fonds de roulement global net se détériore en 2020 car il a baissé de 48%. Il s'élève à 653 758 € (1 268 861 € en 2020), cette situation permet d'avoir une trésorerie correcte. Cependant si l'on tient compte des restes à réaliser en dépenses (157 198€) et en recettes (693 358 €) ce fonds de roulement atteint 1 189 917€

Le besoin en fonds de roulement net global BFR est négatif (-123 580€) cela constitue une ressource pour la commune, en effet cela signifie que des sommes non encore décaissées sont supérieures aux sommes non encore encaissées. Les dettes courantes s'élèvent à 133 348 € et les créances courantes à 9 768 €.

La trésorerie

La situation de la trésorerie est tout à fait satisfaisante car aucune distorsion entre le mandatement des dépenses et le paiement n'est intervenu : le calendrier est parfaitement maîtrisé. Le solde au 31 décembre 2021 était de 777 338 €. Le délai de mandatement et de règlement est tout à fait correct.

En conclusion, malgré une baisse de la CAF brute et nette, la commune d'Orgueil a de bons résultats grâce à un fonds de roulement largement positif et un besoin en fonds de roulement négatif. La trésorerie est stable tout au long de l'année et confortable.

L'excédent de fonctionnement cumulé fin 2020 est très largement positif. Le déficit d'investissement qui est négatif doit être corrigé par les restes à réaliser de 536 159 €. Par conséquent le résultat d'investissement cumulé est de 91 746 €.

Madame Jolibert insiste sur le fait que les restes à réaliser tels qu'ils sont inscrits ont été validés par la préfecture. A. Rivera prend alors la parole en indiquant qu'exceptionnellement la préfecture a accordé, cette année, l'inscription de subventions obtenues et notifiées courant 2021 en restes à réaliser en recette d'investissement mais que cela n'est pas réglementaire car toute inscription au budget doit se faire via une décision modificative votée par le conseil municipal et que ces subventions auraient pu être inscrites au BP 2022.

Monsieur le Maire remercie Madame Jolibert et fait remarquer la continuité avec le précédent mandat de C. Villain, précisant que les efforts demandés depuis 2016 permettent aujourd'hui de mettre en œuvre le programme politique et notamment le grand projet de réhabilitation du centre-bourg.

Monsieur le Maire soumet le compte de gestion à l'approbation des conseillers.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable public à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de la commune de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

18 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

**DELIBERATION N° 20220302 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021
BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire présente le compte administratif en expliquant que ce sera les mêmes résultats qu'au compte de gestion.

Il explique ce qu'est un compte administratif et détaille les dépenses et les recettes en fonctionnement et en investissement.

Après avoir interrogé les conseillers sur d'éventuelles questions, il se retire, Y. Drezen soumet la délibération à l'approbation des conseillers

Le conseil municipal examine le compte administratif 2021 de la commune qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

Recettes : 1 492 706.47 €

Dépenses : 1 262 764.56 €

Excédent de clôture : 229 941.91 €

Excédent antérieur reporté : 867 757.66 €

Excédent à reporter en 2022 : 1 097 699.57 €

Investissement

Recettes : 830 962.45 €

Dépenses : 1 676 479.58 €

Déficit de clôture : - 845 517.13 €

Excédent antérieur reporté : 401 103.73 €

Déficit à reporter en 2022 : - 444 413.40 €

Hors de la présence de Willy AUTHESSERRE, Maire de la commune,
le conseil municipal approuve, le compte administratif 2021 de la
commune.

18 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

DELIBERATION N° 20220303 : AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT

Monsieur le Maire présente la délibération et explique que c'est un préalable aux dépenses de 2022, puis soumet au vote.

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Monsieur le Maire propose les dépenses ci-après :

Chapitre	Compte d'imputation		Montant sur 2022	Crédits votés en 2021	25 % (maximum) pouvant être ouverts
21				1 441 061,07 €	360 265,27 €
	2184	Capteurs CO2	999.90 €		
	2157	Remplacement mat Clos des chênes planques	3319.20 €		
	2131	CSPS (uniquement la phase	480.00 €		

		conception)		
	2131	Contrôle technique bâtiment (uniquement la phase conception)	799.20 €	
	2131	MOE honoraires (uniquement la phase avant travaux)	5216.64 €	
	212	Etudes G2PRO réhabilitation mairie	1680.00 €	
	212	Plantations centre bourg et école	403.80	
	212	Impression panneaux VVV	1864.80 €	
	21538	Busage Rodoul	10 638.60 €	
	21538	Weill passage caméra RD930	3663.00 €	
	2156	Véolia PI 13	1830.78 €	
	2156	Véolia, nouveau PI ch de Pégat	3138.89 €	
	21538	ECR diagnostic hydro/topo Relance	6180.00 €	
	21738	Serrure à code	99.12 €	
		TOTAL	40 313,93 €	

Monsieur le Maire rappelle le montant des crédits votés au chapitre 21 en 2021 et le montant maximum pouvant être ouvert en 2022.

Le total des dépenses proposées est donc en dessous du seuil de 25 % et s'élève à 40 313,93€.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré :

18 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

AUTORISENT le Maire à engager les dépenses telles que décrites dans la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

DELIBERATION N° 20220304 : RENOUELEMENT D'UNE PARTIE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Monsieur le Maire présente la délibération et soumet au vote.

VU la délibération n°20200903 du 25 Septembre 2020 ;

VU la délibération 20210607 du 3 Juin 2021 ;

VU la délibération n°20210901 relative au procès-verbal d'installation d'une nouveau conseiller municipal suite à la démission de Madame Marine Sellier ;

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales doit être renouvelée pour remplacer le conseiller municipal démissionnaire.

Le remplaçant doit être choisi parmi les conseillers municipaux appartenant à la 2ème liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du Conseil municipal

Monsieur le Maire informe que les conseillers titulaires déjà désignés sont :
- pour la liste majoritaire : Dominique Gaspar, Pierrick Porte et Virginie Prouteau
- Pour la liste minoritaire : Antonella Rivera

Monsieur le Maire ajoute que les conseillers suppléants désignés sont :
- pour la liste majoritaire : Frédéric Bonifasse
- Pour la liste minoritaire : Jérôme Journet

Monsieur le Maire propose de désigner, pour la liste minoritaire aux côtés d'Antonella Rivera, Elodie Mariou comme conseillère titulaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE la désignation d'Elodie Mariou en tant que membre titulaire de la Commission de contrôle des listes électorales

18 Voix POUR
· 0 Voix CONTRE
· 0 ABSTENTION

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

DELIBERATION N° 20220305 : RENOUELEMENT ADHESION AU COMITE DU BASSIN DE L'EMPLOI DU NORD EST TOULOUSAIN-TARN

Monsieur le Maire explique le rôle de l'association, rappelle les animations à destination des seniors et annonce que les ateliers sont reconduits pour 3 années de plus avant de soumettre au vote.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le rôle de l'association : acteur de 1^{er} plan dans le développement économique des territoires.

Il a pour mission la mise en commun de moyens techniques, de savoir-faire et d'informations au profit des hommes et des femmes qui vivent et travaillent sur son territoire.

Dans une démarche participative incluant tous les partenaires locaux, il favorise la création et le développement d'activités, tout en respectant l'équilibre entre l'environnement et l'évolution économique et sociale.

Monsieur le Maire rappelle que l'adhésion au CBE du NET permet à la collectivité de donner accès gracieusement aux Orgueillois à des services supplémentaires du CBE du NET-TARN : accompagnement, formations, café-réseau...

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation des conseillers pour renouveler l'adhésion à cette association pour un montant de 894.00 € TTC

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré :

AUTORISENT le Maire à renouveler l'adhésion au CBE du NET pour un montant de 894.00 € TTC.

18 Voix POUR
· 0 Voix CONTRE
· 0 ABSTENTION

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Monsieur le Maire laisse la parole à son adjointe *A. Pinaud-Verdier*.

A. Pinaud-Verdier rappelle ce qu'est le programme Moby, elle fait référence au label écomobilité obtenu en 2021. Les actions seront définies et si elles nécessitent des engagements financiers, elles seront financées à hauteur de 50% dans la limite de 1 000 €.

Monsieur le Maire se dit impatient que le projet démarre pour mettre en place un plan de déplacement doux aux abords de l'école en partenariat avec les parents d'élèves, les équipes enseignantes et les agents du périscolaire.

A. Pinaud-Verdier précise qu'elle en a déjà parlé aux parents d'élèves en leur présentant un plan d'aménagement.

E. Mariou demande si à la réunion prévue à ce sujet est une rencontre avec la FCPE ou ouvert aux délégués des délégués de parents d'élèves au conseil d'école comme au Conseil d'Ecole.

Monsieur le Maire précise que dans le cas présent ils répondent à une sollicitation de la FCPE mais que dans le cadre de Moby, la concertation sera globale.

C. Villain ajoute que ce serait bien si ça pouvait s'étendre au comportement des parents sur les voies à côté de l'école qui roulent beaucoup trop vite.

Monsieur le Maire confirme et soumet au vote.

Monsieur le Maire rappelle les objectifs du programme MOBY : aider les collectivités locales et les établissements scolaires à renforcer l'écomobilité scolaire.

Elèves, parents, enseignants et professionnels des établissements scolaires, riverains ... tous sont concernés par une réflexion autour des modes de déplacement à privilégier pour les trajets domicile – école. Le programme Moby met l'accent sur la concertation et l'implication des différents usagers pour mettre en place les actions visant à renforcer les modes actifs.

La concertation avec les acteurs locaux, la connaissance du terrain, la sensibilisation des élèves sont les trois piliers du programme MOBY pour l'accompagnement des collectivités locales.

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de signer une convention de partenariat (Annexe 1) entre la commune et la société Eco CO2 afin d'organiser les rapports entre les parties susmentionnées dans le cadre de leur collaboration concernant le déploiement du programme Moby de sensibilisation à l'écomobilité scolaire et la mise en place de Plan(s) de Déplacements Etablissement Scolaire (PDES). Le programme a été sélectionné en novembre 2018, par le Ministère de la Transition écologique à la suite d'un appel à programmes dans le cadre des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Une convention-cadre de mise en œuvre du programme Moby a été conclue le 3 Mai 2021 entre l'Etat, Eco CO2, l'ADEME et les financeurs pour définir les modalités de mise en place et de fonctionnement du Programme et les engagements des parties pour la période 2020-2023.

Monsieur le Maire explique que la société Eco CO2 assurera la gestion globale des actions de partenariat, à déployer le programme Moby. La société réalisera le diagnostic PDES, proposera un plan d'actions au Comité Moby et à la collectivité », accompagnera la collectivité dans la méthodologie de mise en place du PDES et d'en suivre la mise en place, elle assurera également l'animation des ateliers de sensibilisation pour les élèves.

La collectivité assure la maîtrise d'ouvrage du Programme sur son territoire.

La collectivité s'engage à s'acquitter du reste à charge du financement du Programme qui lui revient.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Alexandra Pinaud-Verdier en tant que coordonnateur, elle sera l'interlocuteur privilégié d'Eco CO2.

Le coordonnateur participe au Comité Moby ou se fait représenter, il fait le lien entre Eco CO2, le Comité Moby et l'ensemble des services de la collectivité concernés dans le PDES, il s'assure de la faisabilité technique et financière du plan d'actions et de la bonne réalisation des actions.

Le tableau de financement décrit ci-après en annexe 2 détaille les hypothèses de déploiement du Programme, son coût le financement par les énergéticiens et le reste à charge de la collectivité. Le paiement du reste à charge est échelonné en 3 paiements annuels : un acompte, un paiement intermédiaire et un solde final à payer lors de la dernière année de déploiement.

La convention entre en vigueur à la date de sa signature par les parties et prend fin à l'issue de 24 mois à compter de la réunion de lancement du Programme sur le territoire.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré :

18 Voix POUR

· 0 Voix CONTRE

· 0 ABSTENTION

AUTORISENT le Maire à signer la convention de partenariat relative au Programme Moby dans les conditions ci-avant décrites ;

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

DELIBERATION N° 20220307 : CONVENTION DE GESTION DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Monsieur le Maire présente la délibération et soumet au vote.

VU l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée ;

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de prévoir les modalités de gestion des contrats d'assurance qui viennent d'être conclus avec la C.N.P pour les risques statutaires du personnel.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn et Garonne peut assurer cette gestion dans le cadre des missions facultatives que les collectivités qui lui sont affiliées peuvent lui confier en application de l'article susvisé.

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités territoriales ont des obligations à l'égard de leur personnel. Elles doivent en effet supporter le paiement des prestations en cas d'accident de service, de maladie, de maternité, d'invalidité, de décès de leurs agents.

Le Maire propose donc aux conseillers de demander au Centre de Gestion d'assurer cette mission et de l'autoriser à signer avec cet établissement la convention qui en régit les modalités.

Les tâches prises en charge dans le cadre de la mise à disposition sont :

- la gestion administrative des sinistres et des primes
- le conseil et assistance relatifs à la gestion des contrats d'assurance statutaire
- la participation à la mise en œuvre des services d'assistance
- l'archivage des dossiers de prestations

Le CDG82 met en œuvre au bénéfice de la collectivité, en liaison avec l'assureur les services

suivants :

- règlement par tiers payant des frais de soins de santé aux praticiens,
- règlement en direct des capitaux décès,
- l'édition des statistiques de sinistralité,
- la tenue des contrôles médicaux,
- la prévention de l'absentéisme et des accidents du travail.

Pour couvrir les frais exposés, la collectivité verse annuellement au CDG82, une participation pour frais de gestion égale à 5.5% du montant de la prise en charge avant remise appelée par l'assureur auprès de la collectivité.

La convention prend effet au 1^{er} Janvier 2022 pour une durée de 3 ans.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré :

18 Voix POUR
• 0 Voix CONTRE
• 0 ABSTENTION

DECIDENT de demander au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn et Garonne d'assurer la gestion des contrats d'assurance conclus avec la C.N.P pour la couverture des risques statutaires du personnel selon les modalités pratiques et financières décrites par la convention

AUTORISENT le Maire à signer la convention de gestion avec le CDG du Tarn et Garonne qui prendra effet au 1^{er} Janvier 2022 pour une durée de 3 ans.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

DELIBERATION N° 20220308 : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) DE 2020

Monsieur le Maire laisse la parole à son adjoint **M. Pujol**

M. Pujol présente le RPQS de l'assainissement collectif de 2020. Il rappelle les missions du SPANC :

- *Diagnostics initiaux*
- *Contrôles périodiques*
- *Avis préalables aux instructions d'urbanisme*
- *Contrôle des conceptions et des implantations*
- *Contrôles des réalisations de travaux*
-

Après l'information de **M. Pujol** de la suspension pendant la période de la crise sanitaire des contrôles des installations d'ANC, **Monsieur le Maire** précise qu'ils ont repris.

V. Prouteau demande si lors de la prise de rdv du SPANC avec les particuliers, le prix est annoncé
P. Labourgade répond qu'il a été contrôlé il y a 15 jours et dans le courrier qu'il a reçu c'était mentionné.

V. Prouteau demande à qui on paye, **Monsieur le Maire** confirme qu'il s'agit du Trésor Public.

M. Pujol conclut que l'Agence de l'Eau ne subventionne plus ces installations.

Les conseillers prennent acte de ce RPQS.

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2224-5, D2224-1 et R2224-6 à 17,

La commune a transféré à la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne la gestion du service public d'assainissement non collectif sur son territoire.

La Présidente de la communauté de communes présente chaque année le rapport sur le prix et la qualité de ce service aux membres du conseil communautaire.

Par délibération du 27 janvier 2022, le conseil communautaire a pris acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la CCGSTG pour l'année 2020 et ce dernier a été transmis à l'ensemble des communes afin de le présenter à leur tour à leurs conseillers municipaux.

Après présentation du rapport SPANC 2020, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

Les membres du conseil municipal :

PRENNENT acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de 2020 ;

18 Voix POUR
· 0 Voix CONTRE
· 0 ABSTENTION

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

DELIBERATION N° 20220309 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire laisse la parole à **M. Pujol** qui présente le compte administratif et le compte de gestion du budget assainissement.

M. Pujol détaille les recettes et les dépenses tant en exploitation qu'en investissement et présente les résultats de l'exercice 2021.

Monsieur le Maire soumet le compte de gestion au vote des conseillers.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'assainissement de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré :

APPROUVENT le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

18 Voix POUR
· 0 Voix CONTRE
· 0 ABSTENTION

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

DELIBERATION N° 20220310 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir interrogé les conseillers sur d'éventuelles questions, **Monsieur le Maire** se retire, **Y. Drezen** soumet la délibération à l'approbation des conseillers.

Le conseil municipal examine le compte administratif 2021 du service d'assainissement qui s'établit comme suit :

Exploitation

Dépenses : 48 567.35 €

Recettes : 35 770.29 €

Déficit de clôture : - 12 797.06 €

Excédent antérieur reporté 2020 : 35 163.72 €

Total excédent à reporter en 2022 : 22 366.66 €

Investissement

Dépenses : 76 537.30 €

Recettes : 104 463.34 €

Excédent d'investissement : 27 926.04 €

Excédent antérieur reporté 2020 : 13 235.97 €

Total excédent à reporter en 2022 : 41 162.01 €

Hors de la présence de Willy AUTHESSERRE, Maire,
le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2021 du budget assainissement.

17 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Informations Associations, communication, numérique – T. Passera

- Elections présidentielles : 10 et 24 Avril ; **T. Passera** présente le tableau des permanences. **E. Mariou** demande si les gens votent dès 7h, **Monsieur le Maire** rappelle que c'est à partir de 8h jusqu'à 19h et précise qu'à partir de 7h ils installent la salle.

- Présentation de la société ATTRIA : cette entreprise propose des panneaux aux entrées des communes, tout est pris en charge : pose, installation, béton, affichage... Ils proposent de la publicité de proximité. Ils proposent 12 campagnes de communication gratuites par an pour la commune sur le verso des panneaux.

A. Rivera ajoute qu'on disposerait d'un fonds propre à la Commune, ça peut être un agenda, une carte... les associations peuvent en bénéficier si la commune n'en a pas besoin.

T. Passera poursuit en précisant que tout l'entretien est fait par eux, c'est totalement gratuit.

Monsieur le Maire fait remarquer que l'impact négatif est la pollution visuelle.

A. Pinaud-Verdier demande si la commune est obligée de mettre 2 panneaux

T. Passera confirme, l'implantation sera vue avec l'entreprise sur place. De nombreuses communes aux alentours ont un partenariat avec eux : Corbarieu, Reyniès...

Y. Drezen trouve ça inesthétique mais ça dépendra de l'emplacement surtout en requalifiant l'hyper centre.

Monsieur le Maire l'imagine bien à l'entrée côté rond-point.

S'ouvre alors une discussion sur les emplacements, la sécurité.

C. Villain ajoute qu'il ne faut pas que ça gêne les sorties des maisons, ni la visibilité.

E. Mariou demande qu'elle est la durée, **T. Passera** précise que c'est pour 9 ans.

Monsieur le Maire recentre le débat et précise que la question est de savoir si on se saisit de cette opportunité ou non. Il y est éventuellement favorable mais en remplacement des panneaux existants.

T. Passera ajoute que l'intérêt est qualitatif, **E. Mariou** trouve intéressant l'idée de l'agenda.

P. Porte ne voit pas l'intérêt surtout que les gens ne respectent pas la vitesse, ils ne verront peut-être pas ce qui est écrit.

T. Passera précise que ça peut être à des endroits où les gens sont à pied.

C. Barthès rappelle qu'il était question d'harmoniser la signalétique.

E. Mariou se propose d'identifier les panneaux publicitaires existants sur la commune.

C. Villain ajoute que la société pourrait nous faire des propositions qu'on étudierait.

Monsieur le Maire conclue la discussion en mettant en suspend cette proposition en attendant les propositions d'emplacement. Il mandate **E. Mariou** pour le recensement des panneaux existants sur la commune

- Agenda des animations

26 Juin : journée des associations

13 Juillet : marché gourmand

Fin août : cinéma en plein air

- Stagiaire : une jeune stagiaire en communication sera présente du 4 Avril au 29 Juillet auprès de Maud avec pour objectifs la conception du nouveau site internet ; la communication sur la VVV, la réalisation du Bulletin municipal en juillet et la communication événementielle.

A. Pinaud-Verdier précise qu'au Conseil d'Ecole les enseignantes l'ont interpellé sur une communication à réaliser sur la VVV concernant les insectes vivant à Orgueil. Dans le cadre d'un travail sur la biodiversité elles souhaitent sensibiliser les habitants sur les insectes présents dans la commune. Elle demande s'il est possible de profiter de la communication qui sera faite sur la VVV, **T. Passera** confirme que ce n'est pas figé.

Informations Développement économique – C. Barthès

Il informe les conseillers de l'aménagement en face de l'ADMR d'un emplacement pour un commerce non sédentaire. Des annonces ont été publiées sur Leboncoin, PanneauPocket et Facebook. Il y a eu quelques retours et notamment une personne très intéressée pour installer son foodtruck avec des produits de fabrication artisanale.

V. Prouteau demande quel sera le jour d'installation, **C. Barthès** répond le mercredi soir tous les 15 jours pour le moment. Il ajoute avoir eu un contact avec une personne de Bressols pour des pizzas au feu de bois.

Deux personnes avaient des projets de pâtisserie, **C. Barthès** les a informés que cette activité était proposée par le Carretou.

Monsieur le Maire interroge sur la possibilité qu'il y en ait deux et demande si on se donne une limite.

A. Pinaud-Verdier ne voit pas l'intérêt, si la clientèle existe.

D. Gaspar demande si ce n'est que le soir, **C. Barthès** précise que pour le moment les propositions sont le soir et ajoute que ça peut être des activités non alimentaires comme Nomade.

Informations politique sociale – D. Gaspar

Monsieur le Maire fait une parenthèse au sujet du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ; il rappelle qu'il date de 2016 et doit être remis à jour. Il a demandé à **D. Gaspar** de mettre à jour certains éléments et elle sollicitera les conseillers prochainement. Il explique également qu'un appel via PanneauPocket sera lancé pour recenser les ressources humaines et matérielles.

- CBE du Net : **D. Gaspar** informe les conseillers de la reconduction pour 3 ans des actions du CBE en direction des seniors de plus de 60 ans. Elle précise les dates déjà fixées :

- à partir du 19 Avril : ateliers informatiques sur 5 séances

- 16 Mai : atelier pâtisserie

- 7 Juin : atelier visio

Monsieur le Maire informe qu'avec **D. Gaspar** ils rencontrent prochainement le CBE pour faire un bilan des actions 2021 et aborder cette question de la communication. **D. Gaspar** précise qu'elle a fait une affiche pour aller aux devants des habitants qui n'ont pas toujours l'information. **D. Gaspar** précise que les affiches seront distribuées en fin de semaine auprès de 200 habitations.

-Aide en faveur de l'Ukraine : **D. Gaspar** informe les conseillers de la grande générosité des Orgueillois puisque 3 camions remplis sont partis d'Orgueil. **Monsieur le Maire** ajoute que des orgueillois se sont portés volontaires pour accueillir des ukrainiens. Un travail avec la Préfecture est en cours pour fédérer cet accueil. **D. Gaspar** ajoute que le 11 Mars, 11 semi-remorques sont partis avec du matériel et des vivres pour l'Ukraine.

S. Charlotte demande si l'appel aux dons est toujours d'actualité, **Monsieur le Maire** précise qu'on attend les informations de la Protection civile. Il posera la question à la Préfecture quant à la scolarisation des enfants.

A. Rivera ajoute que c'est l'association Habitat Humanisme qui va gérer.

Informations Ecole, Enfance et Jeunesse – A. Pinaud-Verdier

A. Pinaud Verdier informe le conseil de la réussite du concours d'ATSEM de Martine Cester. **Monsieur le Maire** note que l'engagement qu'elle avait pris de passer ce concours lors de sa prise de poste a été tenu et tient à la féliciter

- PEDT : la période de l'évaluation du PEDT qui se termine et de renouvellement du prochain sont en cours. Une 1^{ère} phase d'autoévaluation par tous les partenaires a commencé puis une concertation permettra de fixer les nouveaux objectifs

- Conseil d'école du 15 Mars : les prévisions des effectifs scolaires pour 2022/2023 sont autour de 185 enfants sans compter les enfants du cirque et en tenant compte d'une vingtaine de constructions. Elle fait le constat d'effectifs constants.

- Plantations : les enfants des classes de CE2 ont planté 165 plants dans le cadre du chantier de plantations avec l'association Campagnes Vivantes. Le service technique avait préparé le terrain. Le lendemain, 4 arbres ont été plantés dans le patio pour le rendre agréable et ombragé.

- RPE : Le Relais Petite Enfance intercommunal s'installera un mardi par mois dans la salle des fêtes pour mener ses ateliers d'éveil : le 12 Avril et le 10 Mai.

- Travaux de l'école : **Monsieur le Maire** informe les conseillers des aides financières demandées pour la réhabilitation de l'école, tranche 2 : entre 70 et 80% d'aides devraient être obtenues: le Conseil Départemental accorde environ 30 000 € et le Sénateur Bonhomme l'a informé d'une aide de l'Etat (DETR) autour de 40%. Les travaux démarreront le 19 Avril pour une durée de 6 semaines. L'objectif est de déménager avant les vacances d'été pour plus de sérénité. On garde les modules en attendant.

Y. Drezen fait un aparté en lien avec Campagnes Vivantes et rappelle le chantier participatif du 26 Mars. Le service technique a eu du mal à préparer le terrain compte tenu de la météo peu favorable mais ils ont réussi. **Monsieur le Maire** précise qu'un apéritif sera offert pour clôturer la matinée.

· **Informations Aménagement Centre Bourg – Y. Drezen**

- Mairie : **Y. Drezen** explique que le Dossier de Consultation des Entreprises est en cours de finalisation. Concernant la démolition/désamiantage la consultation va être relancée avec pour objectif de faire les travaux avant Juin.

- Espaces publics : **Y. Drezen** précise qu'avec Monsieur le Maire ils ont rencontré la sous-Préfète pour appuyer les demandes de subventions sur les deux prochains exercices budgétaires. La phase PRO va commencer avec un rendu fin Avril pour un démarrage des travaux en Septembre.

PUVA nous a présenté différents matériaux pour le revêtement des espaces publics : de la brique pour garantir la perméabilité des sols (avec subventions envisagées par l'Agence de l'Eau et de la Région) ; du béton pour les trottoirs ; de la résine sur le plateau traversier pour donner un effet de place sur la RD ;

Concernant le mobilier urbain le choix s'oriente vers un design rond en bois pour permettre la convivialité. **A. Pinaud-verdier** et **V. Prouteau** interrogent sur l'entretien du bois, **Monsieur le Maire** leur répond que c'est un bois traité et résistant.

Y. Drezen poursuit avec l'installation de jeux d'enfants. Il ajoute qu'a également été abordé les essences différentes pour la revitalisation végétale. Ainsi que l'éclairage public avec l'idée d'uniformiser les mâts et l'éclairage des bâtiments publics.

- Appel à Projets Fonds Friche : la date limite pour répondre est le 20 Avril sous couvert d'avoir un dossier bien fait et complet. **Y. Drezen** précise que c'est une vraie opportunité, qui permet d'avoir un financement sur le déficit de l'opération. **Monsieur le Maire** ajoute qu'en effet ce n'était pas prévu si tôt dans l'année mais que c'est vraiment une opportunité financière que nous a présenté la secrétaire générale de la Préfecture.

Y. Drezen poursuit en précisant que dans l'urgence 3 architectes ont été consultés. Il s'agit de définir une mission par étape :

- étape 1 : conservation du Carretou et que faire du reste du bâtiment : réhabilitation ou démolition. L'idée est d'avoir l'avis d'un spécialiste.

Etape 2 : programmation des cellules commerciales en restant sur l'emprise. **Y. Drezen** rappelle que le projet des espaces publics est sur cette emprise. Il ajoute également que la toiture et la charpente menacent ruine, il y a urgence à faire des travaux.

· **Informations urbanisme et voirie – C. Villain**

C. Villain informe les conseillers qu'avec **P. Porte**, ils ont été interpellés par Patrick Viatge qu'à l'occasion des travaux sur la canalisation de la route de planques les panneaux de limitation à 30km/h ont été enlevés et qu'il propose d'en profiter pour les amener jusqu'au chemin de Pautal. Cette réflexion a déjà été menée suite à l'accident du jeune en vélo accroché par une voiture au niveau de la VVV. **C. Villain** présente une proposition d'aménagement : 3 passages piétons et des panneaux de signalisation de limitation de vitesse. Elle ajoute que ça peut ensuite devenir une zone 30 avec des aménagements qui pourraient gêner les riverains : dos d'âne, écluses... Elle revient sur le comportement des automobilistes qui ne respectent pas toujours les règles.

V. Prouteau trouve l'idée d'un passage piétons bonne au niveau de la VVV car on ne voit pas bien la traversée.

P. Porte ajoute qu'on parlait également de modifier l'intersection chemin de Ronde/Route de Planques avec un rond-point. **C. Villain** ajoute que lorsque l'impasse Monsap sera ouverte ça

ajoutera du trafic.

D. Gaspar est sceptique quant à ces aménagements, **V. Prouteau** ajoute qu'il faudrait des contrôles de Gendarmerie. **Monsieur le Maire** ajoute qu'il est souvent alerté par des habitants au sujet de la vitesse excessive. Il indique que pour lui la priorité est la sécurisation de la VVV, il a été particulièrement touché par l'accident de cet enfant et résoudre ces problèmes ne peut pas passer seulement par une limitation de vitesse.

C. Villain ajoute qu'on ne peut pas mettre des aménagements partout, **P. Porte** précise que ça peut être du marquage au sol.

Monsieur le Maire poursuit en disant que ce projet d'aménagement ne fait pas l'unanimité et suggère de le reprendre en se mettant autour d'une table pour en discuter car les avis divergent.

C. Villain poursuit avec les travaux du SIAEP : le fossé a été repris donc il ne reste plus grand-chose à faire pour relier le piétonnier à la VVV.

- *Planning PATA* : **C. Villain** présente le planning du PATA du 29 Avril au 5 Mai.

- *Curage des fossés* : elle informe également de travaux impasse du Chalet, le service technique est intervenu Route des Aiguillons/Route du Vignié.

- *Réglementation 7.5 tonnes* : **P. Porte** intervient sur la question de la mise en place de panneaux d'interdiction de tonnage sur les voiries adjacentes à la Départementale. **C. Villain** informe que **P. Porte** va recenser les intersections. **Monsieur le Maire** précise avoir demandé aux agents voirie du CD82 la possibilité d'implantation d'un seul panneau en entrée de ville. **Monsieur le Maire** indique que le Conseil Départemental doit creuser cette possibilité.

- *PLUi* : **C. Villain** précise quelle a été interpellée par **G. Estaves** au sujet du PLUi car elle souhaitait des informations. Elle présente un rétro planning.

Compte à rebours PLUi 12		
Actions	Délai de réponse ou durée	Date et Nature du document
Délibérations Conseil Communautaire : - Bilan de la concertation publique - Arrêt du projet		01 juillet 2021
Désignation de la Commission Enquête (CE) par le Tribunal Administratif		28 juillet 2021
Avis : - Mission Régionale Autorité Environnementale (MRAE) - Etat - des Personnes Publiques Associées (PPA). NB : Les différents avis et retours ont été joints à l'enquête publique	3 mois après réception du dossier complet	<u>Avis Favorable</u> Mission Régionale Autorité Environnementale (MRAE) 12 Octobre 2021 <u>Avis de l'Etat</u> 05 Octobre 2021 15 Octobre 2021 (urbanisation limitée) <u>Favorable avec observations</u> • SDIS – VNF – ARS – UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) <u>Favorable sans observations</u> • Communes voisines • CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers) • Chambre des métiers • INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité) • CRPF (Centre National de la Propriété Forestière) • Ministère des Armées
Analyse des Avis - G12 et Note d'intention (joints à l'enquête publique)	Avant le démarrage de l'enquête publique	05 Novembre 2021 Recours gracieux sur urbanisation limitée de GSTG et réponse de la Préfète le 16 décembre 2022 (Joint à l'enquête publique)
Enquête Publique	1,5 mois	1 ^{er} Décembre 2021 au 12 Janvier 2022
Rapport et Avis de la Commission d'Enquête (durée globale de 1 mois)	8 jours	La CE envoie après la clôture pour rendre le PV de synthèse des observations et ses questions
	15 jours	GSTG pour répondre au PV et aux questions : G12 du 26 janvier 2022
	8 jours	CE pour finalisation du rapport (à la disposition du public pendant 1 an)
Etude du rapport et des conclusions par GSTG		Réunion G 12 du 03 Mars 2022
Présentation de l'ensemble du document et des annexes à la Conférence des Maires		31 Mars 2022
Reprise des modifications validées par le bureau d'étude	2-3 mois	
Approbation au Conseil Communautaire		Juin 2022
Mise en œuvre (document exécutoire)	1 mois après le dépôt en Préfecture	JUILLET 2022

- Document de gestion des eaux pluviales : **C. Villain** indique avoir un souci pour la mise en œuvre du document de gestion des eaux pluviales, il faut s'organiser pour l'appliquer. Elle a demandé une réunion avec le groupe réseaux pour échanger à ce sujet.

• **Informations réseaux – M. Pujol**

- SDE : la réunion du Comité Syndical s'est tenue le 15 février dernier. Ont été abordés la chauffage et production d'eau chaude des bâtiments publics avec des possibilités de subventions auprès de l'ADEME ; la hausse des prix de l'électricité (il donne l'exemple d'une Commune qui sans les tarifs négociés a reçu une facture de 400 000 €) ;
Il précise qu'au prochain Conseil municipal il faudra délibérer sur la modification des statuts avec

deux options : le SDE développe et renouvelle les installations d'éclairage public. La Commune gère et exploite le parc, assure l'entretien et contractualise la fourniture de l'électricité ; Ou le SDE développe et renouvelle le parc, gère et exploite le parc, assure l'entretien. La Commune contractualise la fourniture d'électricité.

Ils vont créer une SEM pour assurer des travaux d'économies d'énergies, **A. Rivera** précise que les communes pourront acheter des parts.




- **SIAEP** : Le DOB leur a été présenté le 17 Mars dernier. Le réseau du SIAEP de Grisolles est considéré comme semi-urbain, c'est le 2^{ème} réseau d'eau potable du Tarn et Garonne après le Grand Montauban. Il compte 12 362 abonnés. Le rendement du réseau est inférieur à 71%, le SIAEP doit mettre en place un plan d'actions pour ne pas avoir de pénalités. Le rendement moyen en Tarn et Garonne est de 77%. Notre réseau a un rendement médiocre. Pour l'améliorer on maintient un taux de remplacement de 1.6%. 40% des canalisations ont plus de 50 ans.

Le prix du m³ d'eau délivré par le SIAEP pour une facture type de 120m³ est de 2.99€ pour une moyenne de 2.54 € en Tarn et Garonne.

Monsieur le Maire remercie les conseillers ; **A. Rivera** demande qu'un état des subventions soient présenté au prochain Conseil, **Monsieur le Maire** accepte sa demande.

Monsieur le Maire lève la séance à 23h33.

Signature du PV par les membres présents le 22 Mars 2022			
Monsieur	AUTHESSERRE	Willy	
Monsieur	BARTHES	Cédric	
Monsieur	BONIFASSE	Frédéric	
Madame	CHARLOTTE	Sabrina	
Madame	DELOZE	Virginie	
Monsieur	DREZEN	Yann	
Madame	ESTAVES	Gaëlle	
Madame	GASPAR	Dominique	
Monsieur	JOURNET	Jérôme	
Monsieur	LABOURGADE	Patrick	
Madame	MARIOU	Elodie	
Monsieur	PASSERA	Thierry	

Madame	PINAUD-VERDIER	Alexandra	
Monsieur	PORTE	Pierrick	
Madame	PROUTEAU	Virginie	
Monsieur	PUJOL	Marc	
Madame	RIVERA	Antonella	
Madame	VILLAIN	Catherine	